

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2016/07/19-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 19 juillet 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : contrat AMU - CROUS

Le conseil d'administration approuve le contrat passé entre Aix-Marseille Université et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Aix-Marseille Avignon qui s'articule autour de trois axes :

- les échanges d'informations stratégiques et fonctionnelles,
- l'amélioration des conditions de vie des étudiants et de vie de campus,
- le développement des synergies au niveau des fonctions support des établissements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 19 juillet 2016


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

